



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 2012 027-0035

relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Creux de Roizon sur la commune de Nantes-en-Rattier

LE PREFET DE L'ISERE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la directive 2006/118 du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L211-3 ;

Vu le code de la santé publique et notamment son article R1321-7 ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2007 du ministère de la santé et de la solidarité, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé le 20 novembre 2009 par le Préfet coordonnateur de bassin, notamment la disposition 5E-02 ;

Vu le décret n°2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales, codifié aux articles R114-1 à R114-10 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-05626 du 29 juin 2009 relatif au quatrième programme d'action à mettre en œuvre dans les zones vulnérables du département de l'ISERE en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

Vu les circulaires DE/DGS du 18 octobre 2007 et du 28 février 2008 relatives à l'identification et à la protection des captages prioritaires ;

Vu la circulaire interministérielle DGFAR/SDER/C2008-5030 DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14 DGS/SDEA/2008 du 30 mai 2008 relative à la mise en application du décret n°2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-02568 du 15 mars 2010 portant Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau – mise en conformité et Création des périmètres de protection, relatif au captage du Creux de Roizon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-06930 du 31 juillet 2008 portant dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'unité de distribution du Creux sur la commune de Nantes-en-Rattier ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011201- 0043 du 20 juillet 2011 portant dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'unité de distribution du Creux sur la commune de Nantes en Rattier ;

Vu le rapport du Directeur Départemental des Territoires ;

Vu les avis émis les 27 juillet et 7 décembre 2011 par la chambre d'agriculture de l'Isère ;

Vu l'avis émis le 25 octobre 2011 par la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche ;

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Isère dans sa séance du 19 janvier 2012 ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver les masses d'eau souterraines nécessaires à l'alimentation en eau potable des populations ;

Considérant que le captage du Creux figure dans la liste des captages prioritaires définis par le SDAGE au titre de l'article 21 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant en conséquence qu'il est nécessaire de définir l'aire d'alimentation et la zone de protection du captage du Creux ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Isère ;

ARRETE

Article 1er – OBJET

Le présent arrêté définit, conformément aux dispositions de l'article R.114-3 du Code rural, la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage du Creux, localisé sur la commune de Nantes-en-Rattier, exploité par la commune de Nantes-en-Rattier.

Article 2 – CARACTERISTIQUES ET LOCALISATION DU CAPTAGE

Les coordonnées topographiques Lambert II du captage sont :

x : 876,195 y : 1997,145

Article 3 – ZONE DE PROTECTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION

La zone de protection est confondue avec l'aire d'alimentation du captage et est délimitée par le périmètre fixé sur les documents cartographiques figurant en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 4 – DATE D'APPLICATION

La délimitation des périmètres définis est applicable le jour de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Isère.

Article 5 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – EXECUTION ET PUBLICATION

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Territoires et M. le Maire de Nantes-en-Rattier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et transmis pour affichage à la commune concernée par les périmètres.

Une copie sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- M. le Délégué territorial départemental de l'Agence Régionale de Santé,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Isère,
- M. le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

A Grenoble, le 27 JAN. 2012

*Pour le Préfet par délégation
le Secrétaire Général*

Frédéric PÉRISSAT

Annexes jointes à l'arrêté préfectoral

1. carte du périmètre de la zone de protection
2. carte détaillée de la zone de protection

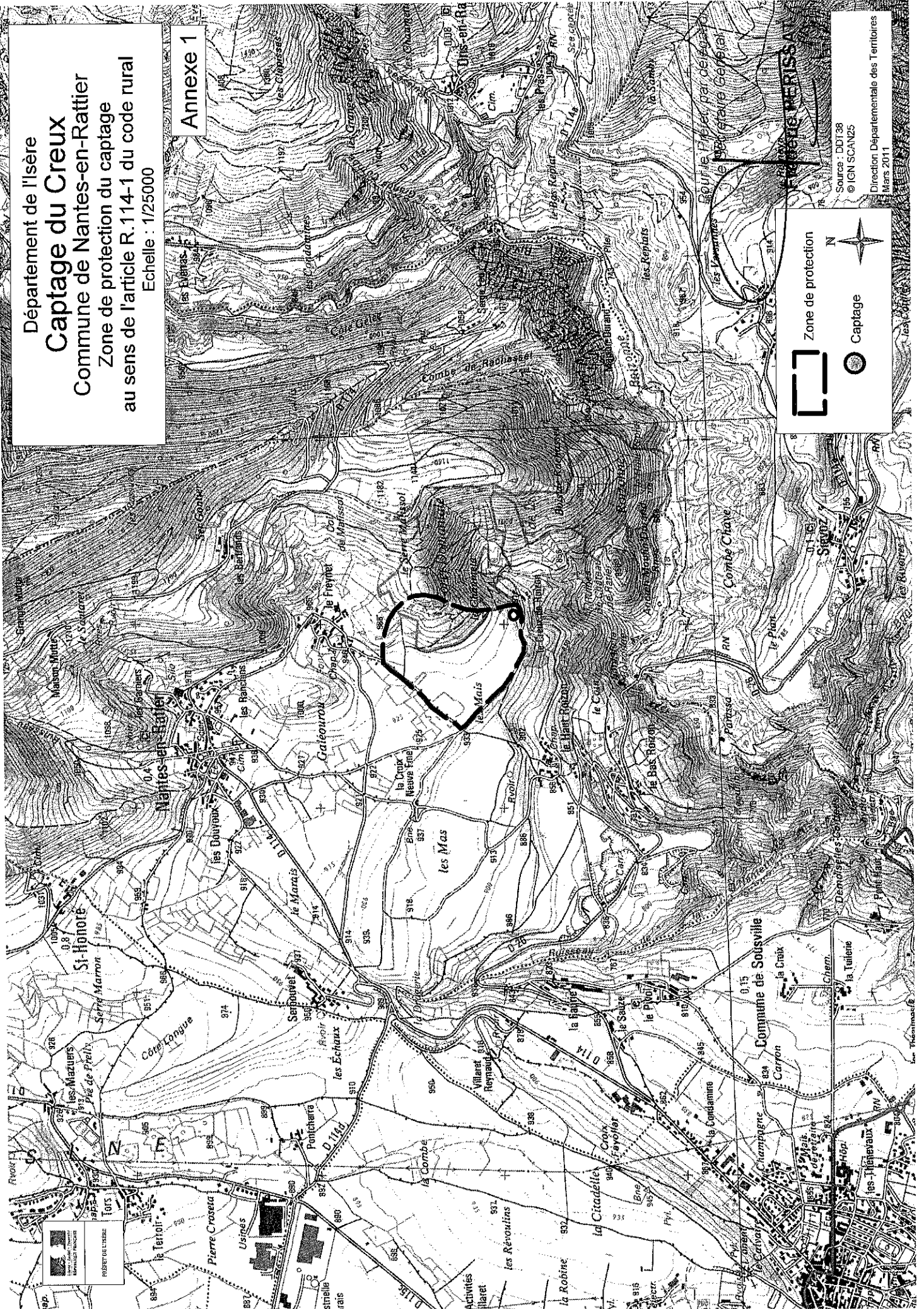
Département de l'Isère
Captage du Creux
Commune de Nantes-en-Rattier
Zone de protection du captage
au sens de l'article R.114-1 du code rural
Echelle : 1/25000

Annexe 1

Zone de protection

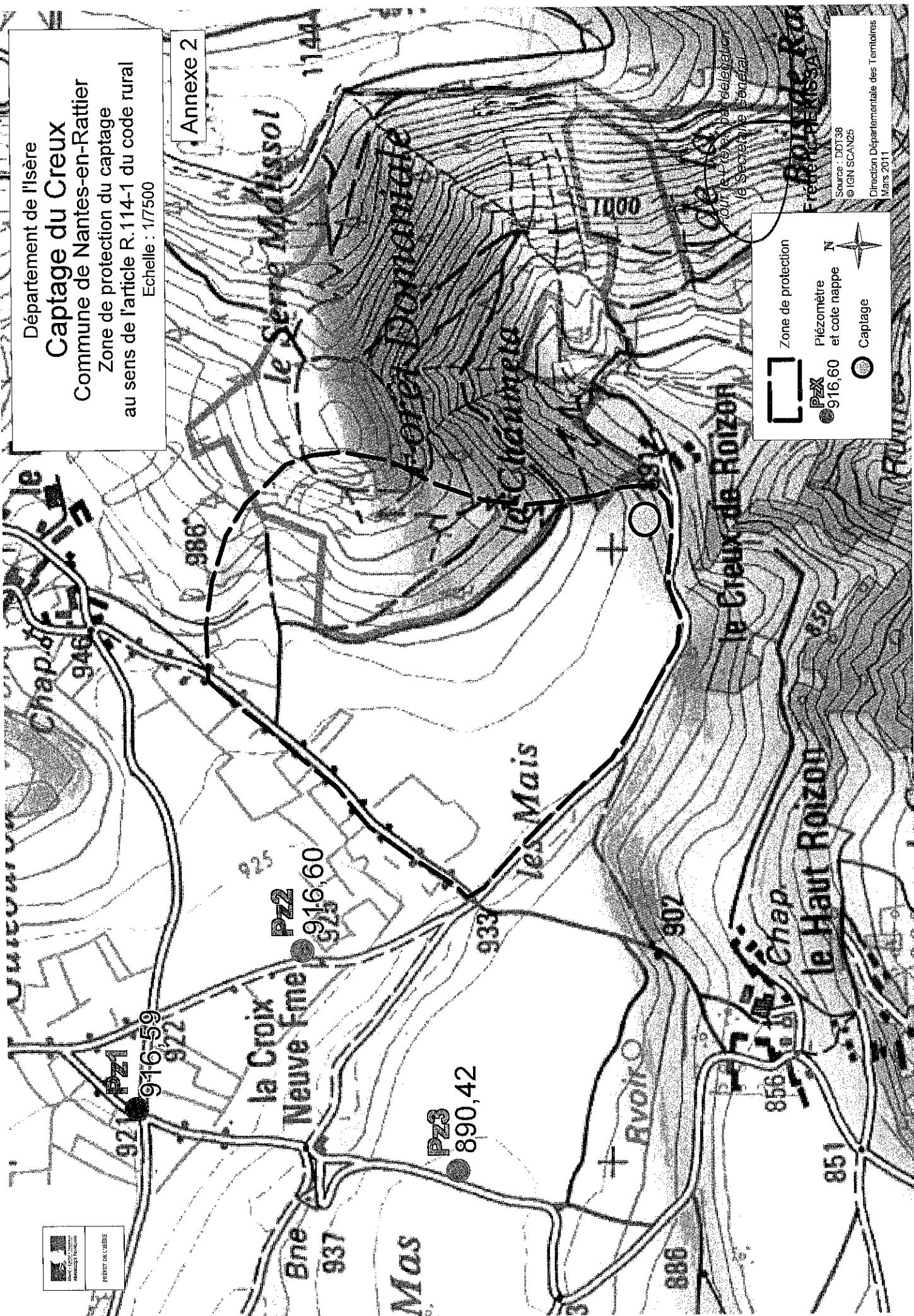
Captage




Source : DDT36
© IGN SCAN25
Direction Départementale des Territoires
Mars 2011



Département de l'Isère
Captage du Creux
 Commune de Nantes-en-Rattier
 Zone de protection du captage
 au sens de l'article R.114-1 du code rural
 Echelle : 1/7500

Annexe 2



 Zone de protection
 PzX
 916,60 et cote nappe N
 Captage

Source : DDT38
 © IGN SCAN25
 Direction Départementale des Territoires
 Mars 2011

pour le Préfet, par délégation
 le Secrétaire Général

FredERIC RATTIER
 FREDERIC RATTIER